L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI MATIN, 7 JUIN.

LA PRESSE FRANÇAISE

Sur les événements du 24 mai.

Voici quelques-unes des opinions exprimées par les journaux français sur le remplacement de M. Thiers par le maréchal Mac Mahon.

Journaux conservateurs :

La Patrie :—M. Thiers n'est plus président de la République. L'Assemblée nationale l'a remplacé par le maréchal Mac Mahon, l'homme le plus populaire en France, qui doit cette popularité à sa droiture et qui a su conserver son prestige à travers tous nos malheurs.

Nous félicitons chaleureusement l'Assemblée de ce choix.

L'illustre soldat qui, depuis trente ans, a occupé les plus hautes fonctions, qui a rendu les services les plus signalés à la patrie et à la société, sans jamais avoir voulu s'approcher de la politique ou même la laisser approcher de lui, apportera, on peut l'affirmer, dans le rang suprême qu'il subit plus qu'il ne l'a recherché une inaltérable sérénité et ce mépris absolu des intrigues qui l'a toujours et si particulièrement distingué.

Autant nous avons dû, depuis deux ans, nous méfier des finesses, des habiletés, des ruses et des compromissions, autant nous allons nous trouver maintenant en présence d'un caractère franc, ouvert, droit, fidèle à ses principes.

Nous ne pouvions rien souhaiter de plus heureux.

Ni le pouvoir exécutif, ni l'Assemblée, ni la nation, si elle est sage,—et elle le deviendra étant bien conduite,—ne doivent faire de politique; ce qu'il faut assurer, c'est le triomphe de l'ordre, c'est la défaite de l'anarchie. Or, de même que, modestement, sans phrases et sans vouloir recueillir une récompense ou un applaudissement, le maréchal Mac-Mahon a repris, voilà juste deux ans, Paris aux brigands de la Commune; de même, nous en avons l'assurance, il fera rentrer dans le silence, sans bruit, mais non sans énergie, sans impatience mais sans hésitation, les doctrines anti-sociales et les fauteurs d'anarchie, qui, sous le régime indécis et compromis d'hier, se répandaient à travers le pays.

La France peut maintenant travailler en toute sécurité; elle a un homme de bien, calme mais inébranlable, qui veille sur son repos.

C'est tout ce qu'il nous fallait.

Dans *Paris-Journal*, M. Weiss répond par avance à l'hypothèse où M. Thiers viendrait à la Chambre se mettre à la tête de l'opposition :

Pour le cas où M. Thiers prendrait, en effet, la parole, nous engageons ceux qui l'écouteront à méditer les trois faits suivants:

1. La nouvelle de la démission de M. Thiers a été accueillie, par le pays, avec une indifférence universelle et absolue. On nous avait prédit que Paris serait à feu et à sang. Paris a joui du soleil; Paris est allé à la campagne; Paris a assisté au derby. On n'a même pas trouvé un rôdeur de barrière pour crier Vive M. Thiers!

2. La nouvelle de la nomination du maréchal de Mac-Mahon au poste de président de la République a été accueillie, à la petite bourse, par plus de 2 francs de hausse.

3. M. Thiers, qui ne pourrait prendre pour thème de son discours de demain que la nécessité de fonder et d'organiser définitivement la République, n'a rien fait ni rien dit, pendant deux ans d'un règne absolu, d'où il soit permis d'inférer qu'il ait songé un seul instant, lorsqu'il en avait le pouvoir, à préparer l'avènement effectif de la république réelle. Son dernier acte a été le dépôt d'un projet de Constitution, selon lequel le chef du pouvoir exécutif eût été indéfiniment rééligible; ce qui est la négation radicale de toute république et de toute doctrine républicaine.

La *Presse* a un passage fort heureux; elle l'emploie, pour apprécier le nouveau gouvernement, d'une parole célèbre prononcée par le maréchal, alors général en Crimée :

Nous occupons la citadelle, et les représentants du pays en confient la garde au chef le plus vaillant qui peut répéter aujourd'hui cet admirable mot, envoyé par lui au maréchal Pélissier, après être entré, sous une grêle d'obus, dans le fort de Malakoff. "J'y suis et j'y restorai."

Oui, la citadelle, si faiblement défendue, et à la veille d'être si imprudemment livrée, est rendue au pays. Elle ne sera une menace pour aucun parti. Elle est une sauvegarde pour l'indépendance de l'Assemblée, pour la souveraineté nationale et pour la paix publique. C'est le gouvernement conservateur issu du Parlement et appuyé sur la force de la loi, qui se relève, qui se fonde, et qui, après avoir eu l'honneur de la bataille, est résolu à garder les profits de la victoire.

L'Ordre s'exprime ainsi :

Dieu a eu pitié de la France! Son mauvais génie, M. Thiers, a été renversé hier 24, par un vote solennel de l'Assemblée nationale, qui a nommé M. le maréchal de Mac Mahon, duc de Magenta, chef du pouvoir exécutif et président de la République.

Et le *Pays*, par la plume de M. Paul de Cassagnac, fait entendre un langage plein de loyauté :

A partir de ce moment et pour tout le temps qu'il sera nécessaire, nous inclinons ce drapeau de l'Empire que, dans les moments de danger, nous avions tant de fierté à tenir haut et flottant au vent. Que la France ait besoin de notre concours ou de notre effacement pour se relever de l'ignoble orgie qu'elle vient de subir, ni l'un ni l'autre ne lui feront défaut, et il ne tombera pas de notre plume, de nos lèvres ou de nos cœurs, une ligne, un mot, une pensée qui puisse trahir chez nous l'ombre même d'une compétition latente.

Quant à la personne même de l'illustre duc de Magenta, elle est partout saluée par les témoignages d'admiration et de respect. M. Saint-Genest, dans le *Figaro*, consacre au maréchal un article qui honore son auteur, et M. Louis Veuillot résume la grande journée de samedi en ces lignes émues et éloquentes :

M. Thiers est tombé, MacMahon le remplace et nous parle un langage d'honnête homme; la France rentre dans la dignité de sa situation douloureuse et reçoit enfin une lueur d'espérance.

Telle est la journée d'hier, fête de Notre-Dame-Auxiliatrice, second anniversaire du massacre des otages. Aujourd'hui, 25 mai, fête du grand Pape Grégoire VII, qui mourut dans l'exil pour avoir aimé la justice et hai l'iniquité, mais que la conscience humaine et la justice divine ont fait vainqueur; aujourd'hui la France soulagée reçoit la noble lettre de Mac Mahon : "Avec l'aide de Dieu, nous maintiendrons la paix intérieure et les principes sur lesquels repose la société. Je vous en donne ma parole d'honnête homme et de soldat."

Dieu vous entende, homme de cœur! Dans le monde entier, les chrétiens demanderont au ciel de vous conserver la constance et la simplicité de vertu qui vous valent cet immense honneur d'être la consolation d'un grand peuple malheureux. Vous grandissez pour n'avoir songé qu'au devoir et à la patrie. Votre élévation est un bénéfice de la droiture, une revanche de la probité; quand vous donnez votre parole d'honnête homme, aucune conscience ne réserve son assentiment et aucune voix, même ennemie, ne refuse son aveu.

Gazette de France :

M. Thiers est tombé du pouvoir pour avoir trop aimé les radicaux. Il faut reconnaître d'ailleurs que les radicaux avaient pour M. Thiers une sympathie très décidée. Ceux qui n'ont pas assisté à la journée des trois séances, et n'ont pas été témoins de l'irritation, de la colère, des fureurs de l'extrême gauche, ne peuvent comprendre à quel point les radicaux tenaient à M. Thiers.

Quand l'Assemblée a accepté la démission du président, il y a eu, sur les bancs occupés par les radicaux, une véritable explosion. Les députés de l'extrême gauche criaient, montraient le poing, lançaient les plus violentes épithètes, et, pendant une demi-heure, ils ont systématiquement refusé de laisser parler M. Buffet.

Ce n'est pas le centre gauche, en effet, qui s'est montré le plus affecté de la chute du chef de son parti; ce sont les radicaux! La présidence de M. Gambetta eût été en question, que certainement ils n'auraient pas manifesté une douleur plus vive.

Nous insistons sur ce point, parce qu'il donne à la crise qui vient de se dénouer, sa vraie signification.

Si l'on ne tenait pas compte de ces scènes tumultueuses, on ne pourrait s'expliquer comment à chaque scrutin assurant le triomphe des conservateurs, le nombre des votants augmentait....

M. Thiers n'a voulu écouter aucun des conseils que lui donnaient avec tant de désintéressement et d'intelligence les conservateurs, et c'est lorsque ceux-ci ont acquis la preuve qu'il n'y avait plus rien à espérer du côté de M. Thiers, livré à la gauche, qu'on s'est résolu à choisir un président qui puisse être le véritable chef des hommes d'ordre. Sans hésiter, on est allé au maréchal Mac Mahon, et ce qui prouve que le choix est bon, c'est que l'extrême gauche, en l'apprenant, a voulu manifester, par un acte éclatant, son aversion pour l'honorable maréchal : elle a pris la résolution de s'abstenir.

Les radicaux n'ont pas craint d'afficher publiquement ainsi leur répugnance pour l'héroïque maréchal, qui représente à un si haut degré l'honneur militaire, et la défense nationale, leur ressentiment contre le véritable vainqueur de la Commune; car le duc de Magenta peut dire, lui, sérieusement, qu'il était sous les murs de Paris et qu'il a vaincu la Commune.

Cette exaltation des radicaux pour M. Thiers et cette abstention de toute la gauche caractérisent la situation.

La chute de M. Thiers marque la fin du règne de l'extrême gauche, et l'avènement du maréchal de Mac Mahon le commencement d'une administration conservatrice.

C'est aux hommes d'ordre à soutenir vigoureusement dans le pays le gouvernement que vient de constituer l'Assemblée.

[illegible] que c[illegible] seront en effet, [illegible] une tâche [illegible] les [illegible] M. Thiers, [illegible] de trop de [illegible] pour d'autres, [illegible] triste[illegible] tombé, [illegible] plus difficile.

Journaux Républicains Modérés.

La *Liberté*, qui avait soutenu M. Thiers jusqu'aux dernières limites du possible, mais qui avait énergiquement protesté contre la politique pseudo-radicale de l'illustre homme d'Etat, publie les lignes suivantes :

"C'est avec un profond regret que nous avons vu hier M. Thiers persister dans la voie funeste qui devait le conduire à sa chute. Une majorité contraire de 16 voix—majorité considérable dans les circonstances actuelles—a justifié tous les avertissements que, depuis quelques jours, nous adressions, avec plus de patriotisme que [illegible] de nos [illegible] devons, au contraire, engager tous les bons patriotes, tous les hommes sans à [illegible] modération, à l'abnégation même, dans un but d'intérêt commun afin d'épargner à la France, si mal[illegible] [illegible] des responsabilités qui revient à chacun, et M. Casimir Périer ne s'étonnera pas—lui que nous avons adjuré sans cesse, depuis huit jours, de prévenir par son désintéressement la crise dans laquelle l'autorité de son nom illustre vient de s'effondrer,—si alors nous nous montrons sévère à son égard. Il n'a dépendu que de lui que M. Thiers restât au pouvoir, comme nous le désirions fortement.

"Mais, le sort en est jeté! M. Thiers, après un discours qu'il regrettera bientôt, s'il ne le regrette déjà amèrement, discours qui, certainement, a achevé d'indisposer tout à fait contre lui une Chambre hésitante encore et qui était toute prête à lui continuer son concours, M. Thiers, disons-nous, a été obligé, par contrainte plutôt que de bonne grâce, et surtout par dignité personnelle, de descendre du pouvoir.

"M. le maréchal de Mac Mahon a été appelé à le remplacer. La Chambre ne pouvait faire un choix plus heureux. Avant tout, le duc de Magenta est un soldat énergique, c'est l'homme le plus honnête et le plus estimé qui soit. Sans couleur politique arrêtée, représentant la force qui maintient l'ordre, il était indiqué, en raison de cette situation exceptionnelle, au choix du parti conservateur.

Le *Temps* déplore le succès de la coalition monarchique; il regrette qu'il se soit trouvé une majorité de 16 voix pour renverser M. Thiers, mais il ajoute :

Rappelons seulement qu'il est permis de compter sur la loyauté du nouveau président de la République qui, seul de tous les membres du Sénat impérial, refusa, en 1858, de voter la loi de sûreté générale.

La *France* prend son parti du changement :

Le titre et le régime demeurent les mêmes. C'est comme président de la République française que M. le maréchal de Mac-Mahon prend la direction du gouvernement. Tout se borne donc à un changement de personne. Pour le reste, la France est en présence d'une continuation pure et simple de l'état politique créé à Bordeaux. La seule différence entre hier et demain, c'est que le gouvernement d'hier croyait indispensable de transformer immédiatement le provisoire en définitif, tandis que le gouvernement de demain a déclaré par avance vouloir remettre cette transformation à plus tard.

Il nous suffit, pour le moment, de savoir ce que valent, au point de vue du maintien de l'ordre, le nom et la loyauté du nouveau président de la République.—Nous verrons ce que nous réserve la "politique de résistance" des nouveaux ministres.

Le *Soir*, journal Thiériste! On pouvait, en effet, tout redouter de cette prise d'assaut du pouvoir qui s'annonçait comme une mise à sac de la volonté national et des libertés publiques. Mais lorsque nous avons vu le nom du maréchal Mac-Mahon sortir de l'urne, nous avons compris que la situation, sans rien perdre de sa gravité, n'avait plus le moindre aspect tragique.

Nous avons été rassuré sur-le-champ.—Le glorieux soldat nous donne ce matin sa parole d'honnête homme qu'il maintiendra "l'ordre intérieur et les principes sur lesquels repose la société." Nous avons donc désormais une garantie que personne ne sera assez osé, dans les trois partis monarchiques qui vont se disputer l'influence et le pouvoir, pour tenter de chercher dans un coup de force le triomphe de ses opinions. L'ordre strict, qui est le premier article du programme de tout républicain digne de ce nom, continuera à être maintenu comme il l'était alors que le maréchal Mac-Mahon avait le soin d'y veiller, comme délégué de M. Thiers et comme commandant en chef de l'armée de Paris. Nous ne pouvons espérer davantage, et ces assurances nous suffisent. M. Buffet, président de l'Assemblée nationale, a donné à l'élection du nouveau Président de la République son caractère légal, en disant hier qu'il ne s'agissait pas d'introduire la moindre modification dans les lois et dans les institutions existantes. "Le Président de la République qui sera élu en remplacement de M. Thiers,—a spécifié très justement M. Buffet,—se trouvera exactement dans les conditions légales et constitutionnelles où se trouvait M. Thiers lui-même." Do pareilles paroles solennellement prononcées par le Président de l'Assemblée nationale, et ratifiées par le fait seul de l'acceptation d'un homme qui s'appelle Mac-Mahon, ne nous permettent pas de concevoir la moindre inquiétude sur les projets ultérieurs des aspirants partisans des diverses monarchies. Le Président de la République est changé, mais la République "provisoire", est et reste le gouvernement légal de la France.

Ce n'est pas tout ce que nous espérions; ce n'est pas non plus ce que nous avons redouté pendant quelques heures.

Le *Journal des Débats*, feuille thiériste, déplore, en termes amers, "la folie qui vient d'être faite et dont elle n'ose pas, dit-elle, prévoir le lendemain." Elle s'en prend à tout le monde des causes de la catastrophe :

"Le parti radical, s'écrie-t-elle, est, sinon le plus grand, au moins le premier coupable dans les événements dont nous sommes les témoins. Nous l'avons averti; nous avons relevé avec amertume la ridicule prétention de donner plus de force au gouvernement en nommant M. Barodet. La belle force qu'on lui a donnée!"

Le *Journal des Débats* déclare d'ailleurs, et personne ne sera surpris de cette déclaration, qu'il ne fera pas au nouveau gouvernement une opposition d'irréconciliable :

"Dans tous les cas, dit-il, ce n'est pas nous qui leur créerons des embarras nouveaux; leur tâche sera assez rude pour que les amis de l'ordre n'ajoutent pas à ses périls. Nous les attendons à l'œuvre avec peu de confiance, mais sans parti pris. Ils ont la légalité pour eux, puisqu'ils ont la majorité. Dieu nous garde de leur faire une opposition systématique et de mériter par là la moindre part de la responsabilité écrasante qu'ils ont assumée!"

Le *Bien public*, républicain et officieux.

"Nos enfants liront ceci dans l'histoire :

"M. Thiers fut élu président de la République le 17 février 1871. Après avoir sauvé la France de l'anarchie, délivré la France de l'étranger, payé cinq milliards, relevé les finances, rendu à son pays le respect et l'estime des puissances, il fut renversé le 24 mai 1873, pour avoir affirmé, conformément aux vœux librement exprimés par le pays, que la République devait recevoir une organisation légale et pour avoir démontré que l'instabilité du gouvernement était la seule cause des souffrances de l'industrie et du commerce.

"Il fut renversé aux applaudissements des ennemis de la République par une coalition de 362 députés, notoirement, ouvertement orléanistes, légitimistes et bonapartistes."

"Nos enfants liront cela et ils diront : Pauvre France! Pauvres Français de 1873! Ils avaient vu la plus lamentable des guerres; ils avaient vu la plus douloureuse des insurrections; il leur était réservé de voir la plus cruelle et la plus déplorable des ingratitudes!"

Plus loin, le *Bien public* se croit obligé d'annoncer à ses lecteurs que "sa ligne politique reste *absolument* la même."

Journaux Radicaux.

Le *Siècle* a été douloureusement surpris par le dénouement si rapide de la crise gouvernementale; il sent que les espérances de ses lecteurs en seront profondément ébranlées et s'efforce de les prémunir contre le découragement :

"Un événement, dit-il, que le bon sens et le patriotisme avaient, jusqu'à la dernière heure considéré comme impossible, s'est pourtant accompli aujourd'hui dans l'Assemblée de Versailles. La coalition monarchique, cherchant et trouvant au moment décisif des alliés parmi ceux qui se déclaraient les champions sincères de l'ordre républicain et les fidèles soutiens de la politique de M. Thiers, la coalition monarchique, disons-nous, est parvenue à son but : 362 voix contre 348 ont rejeté l'ordre du jour pur et simple auxquels s'était rallié le gouvernement.

"Voici, brièvement résumés, les incidents de cette funeste journée, qui ne découragera pas les républicains; car, si cette victoire passagère de la réaction confond la raison et déconcerte le patriotisme, elle ne saurait avoir une influence décisive sur les destinées de la nation, ni prévaloir contre la République, proclamée dans toutes les élections par la voix du pays."

Le *Corsaire*, radical, envisage avec beaucoup de sang-froid les événements, et il se livre, à cette occasion, à des considérations philosophiques sur la leçon que doit en retirer le parti républicain. Le *Corsaire*, d'ailleurs, se distingue par sa modération [illegible] de la chute de M. Thiers.

"La situation est certainement grave. Mais la démocratie n'a pas à désespérer. Ce qui s'accomplit en ce moment doit être une leçon pour les gouvernants, mais ce doit être aussi une leçon pour elle, leçon sévère qu'elle doit accepter en silence, avec recueillement, sans troubler par aucune manifestation inutile et imprudente l'enseignement qu'elle en doit tirer.

"Les républicains ont cru pendant longtemps que l'amendement Grévy était l'idéal constitutionnel. C'est le régime de l'amendement Grévy qui fonctionne en ce moment; c'est lui que cette Assemblée des élus du 8 février a adopté; c'est lui que M. Thiers a fait prévaloir; c'est lui que de[illegible] les deux avec les doctrinaires, trop confiants ou trop imprévoyants, de la République, [illegible] a prouvé : c'est lui qui a fait de l'Assemblée [illegible] unique [illegible] qui n'a [illegible] d'amener la chute du gouvernement [illegible] M. Thiers; c'est lui qui [illegible] la République si la nécessité, plus [illegible] que toutes les combinaisons des [illegible] politiques, n'en assurait le s[illegible].

"Que la démocratie, après cette expérience, après cette démonstration des faits, médite, et qu'elle juge ce régime, ce système qui met les destinées d'une nation à la merci de 14 voix de majorité!

"Cette leçon, si dure qu'elle puisse être, [illegible] puisque ce sont leurs élus qui usent aujourd'hui de la souveraineté que le suffrage universel imprévoyant leur a confiée. C'est en l'acceptant avec dignité, avec le calme de la sagesse unie à la force, sans trouble, comme sans colère, que la démocratie prouvera qu'elle a profité de l'enseignement des faits et qu'elle mérite la confiance du pays et de l'Europe."

La *République française* ne dissimule ni sa douleur, ni son inquiétude :

"*Triste et lamentable journée!* s'écrie-t-elle.

"Nous l'avouerons, un tel résultat confond notre raison. M. Thiers traité en ennemi, répudié par la bourgeoisie, c'est là un spectacle qu'on ne devait pas attendre! On se demande quel vertige a pu s'emparer de l'esprit des conservateurs qui n'ont pas craint de rejeter *le plus éminent des conservateurs*, l'homme qui en était le représentant le plus complet, le *plus plein* de ressources, *leur dernier rempart en un mot.* Encore une fois, cela confond l'esprit, et cependant cela est."

La feuille gambettiste, qui croyait hier encore ses amis déjà maîtres du pouvoir, reconnaît aujourd'hui qu'il ne faut, sous aucun prétexte, sortir de la légalité; peu s'en faut que dans son égarement, la *République française* dise que c'est pour ses amis le plus effroyable des malheurs.

"*Quelque dure que puisse paraître à ceux d'entre nous qui seraient impatients la nécessité de nous maintenir sur le terrain de l'action légale*, il faut reconnaître, proclamer *cette nécessité*, il faut surtout nous y *astreindre*, en redoublant d'esprit d'union et de discipline. *L'action légale nous reste en effet et le moment est venu d'en user sans relâche* avec *une ardeur*, une persévérance, un ensemble qui *arrivent à troubler, à déconcerter nos adversaires.* Nous entrons dans une *phase nouvelle*, la phase de l'opposition régulière et pacifique, mais *impitoyable*, intraitable sur les questions de principes *comme sur les petits faits, les plus minces détails*, où nos droits pourraient nous sembler engagés et entamés.

"Nous avons aujourd'hui conscience de notre force; il faut la prouver au grand jour, et, pour faire cette preuve, il n'est pas, il ne saurait y avoir de meilleur moyen que de montrer notre modération et aussi notre *indéfectible esprit de résistance.*

"Il n'y a pas à douter que nous ne soyons soumis bientôt à des épreuves qui peut-être seront cruelles. Que notre courage à les attendre soit égale par notre patience à les subir!

"*Nous consolerons ainsi la France du nouveau coup qui la frappe*, et nous confondrons pour jamais les calomnies de ces hommes qui ont risqué; *en joueurs audacieux, la dernière partie qu'il leur sera donné de jouer dans leur existence politique.*"

La Presse des Départements.

Le *Journal du Havre* accepte, sans se plaindre, le changement opéré.

"La transmission du pouvoir présidentiel, des mains de M. Thiers à celles du maréchal de Mac-Mahon, s'est accomplie avec toute la dignité et toute la Loyauté qui caractérisent les nobles cœurs et les grands dévouements. M. Thiers a déposé les rênes du gouvernement, avec la confiance qu'il a rendu à la France des services dont la mémoire ne périra pas; et le maréchal de Mac-Mahon les a reçues avec le profond sentiment de sa responsabilité et de ses devoirs, pour achever l'œuvre de libération et de régénération glorieusement poursuivie, depuis deux ans, par son prédécesseur."

La *Gironde*, de Bordeaux, est bien amusante dans sa colère :

"La France était sortie de l'abîme, elle se redressait, elle respirait librement, elle commençait à envisager l'avenir d'un œil serein. Ce coup de majorité remet tout en question, le présent, le lendemain, le salut même de la patrie. Malheureux pays! livré aux caprices d'une majorité de laquelle on ne saurait dire si elle est encore plus incapable et plus frivole que haineuse, plus fanatique et emportée qu'oublieuse et ingrate! Nous tromperions nos lecteurs si nous leur dissimulions les sentiments d'anxiété qui nous oppressent.

"Oui, la patrie et la République sont en péril! Oui, ce qui vient de se passer n'est que le prélude d'une campagne à outrance contre tout ce qui nous est cher : liberté, démocratie, justice, République, patrie libre et forte! Oui, c'est le retour offensif, désespéré, de l'esprit du passé contre l'esprit moderne, la tentative suprême de toutes les réactions, de toutes les dictatures, de tous les obscurantismes; c'est la ligue du militarisme et du jésuitisme, du doctrinarisme bourgeois et de l'absolutisme royaliste se coalisant, comme au temps de la rue de Poitiers, pour étouffer la démocratie, tuer la République, sauf à tomber avec elle dans le cloaque de boue du bas-empire!"

Le *Progrès*, de Lyon, est encore plus violent. Nous citons un fragment de son article comme un curieux spécimen du style communard :

"La droite monarchique a renversé M. Thiers avec une audace dont sa couardise habituelle ne pouvait nous donner l'idée.

"Ces conspirateurs heureux doivent les premiers être étonnés d'avoir eu tant d'énergie pour faire ce qu'ils ont commis.

"Mais il ne faut pas qu'ils s'abusent sur leur victoire, et qu'ils la croient plus complète qu'elle n'est réellement.

"En face d'eux, dans l'Assemblée, ils ont une opposition formidable dont le chef est l'homme qui était hier à la tête du gouvernement français.

"En dehors de la salle d'Opéra, où ils jouent de si tristes comédies, ils ont les gouvernements européens, un peuple qui les regarde, qui les juge et les condamne."

La *Décentralisation* de Lyon :

"Ce n'est pas une dictature militaire qui s'élève, c'est le règne de la loi qui est rétabli; l'ordre moral, si ébranlé dans notre pays, est confié à la plus haute personnification de l'ordre matériel. Le maréchal Mac-Mahon gouvernera avec la majorité conservatrice.

"L'Assemblée nationale a bien mérité de la patrie; elle a arraché une seconde fois la France à la Commune."

La *Guienne*, de Bordeaux :

"Devant cet ordre du jour, qui est le droit, la justice même, Thiers, nous le répétons, s'est jeté dans le gouffre où il voulait précipiter l'Assemblée et où le pays serait tombé à sa suite. Et alors, l'Assemblée nationale et souveraine, laissant de côté ce sycophante, s'est retournée, par un instinct de patriotisme et de bonne politique, vers un glorieux soldat et un grand honnête homme : elle a acclamé, par 390 voix, le nom illustre de Mac-Mahon, du vainqueur de Magenta, de l'héroïque vaincu de Reichshoffen."

Lettre de Paris.

(Correspondance particulière du JOURNAL DU HAVRE.)

Paris, 25 mai 1873, au soir.

On apprécie diversement le vote qui a mis M. Thiers dans la nécessité de donner sa démission. Tandis que quelques-uns considèrent la République comme perdue, d'autres se bornent à avouer qu'elle est atteinte, mais qu'il suffira d'une expérience de quelques mois pour lui rendre toute sa vitalité et même quelque chose en plus. Ce n'est pas à moi qu'il appartient de trancher un litige aussi grave, et je me bornerai à vous transmettre les impressions dans l'un et l'autre sens.

"Le maréchal Mac-Mahon, disent les uns, est catholique et très soumis aux influences cléricales, au chef de sa femme, qui, elle-même, obéit aux indications qui lui viennent du confessionnal. Un Président de la République qui pense de cette façon, deviendra, malgré lui, par la seule force des choses, l'instrument des légitimistes, dont il a les principes innés, à défaut des aspirations politiques. Pour peu, donc, que le parti royaliste manœuvre avec habileté, il lui est facile de préparer, dès maintenant, les voies au comte de Chambord; il suffira de présenter aux orléanistes et aux bonapartistes l'avenir comme leur appartenant, Henri V n'ayant pas d'héritier. De toute façon, que cette combinaison réussisse, ou que les coalisés l'entravent, la République est perdue, et l'un des trois partis dits conservateurs sera, avant peu, installé légalement."

D'un autre côté, on dit : "la République n'est point perdue; elle n'est même pas en péril, et le maréchal Mac-Mahon, par son énergie, contribuera même à son affermissement. L'important pour le moment est que la forme républicaine subsiste; et elle subsistera, car aucun des partis monarchiques n'est capable de rien fonder sans l'appui des deux autres. La forme existant, il sera toujours possible d'y réintégrer légalement les hommes et les principes que le vote d'hier en a fait sortir momentanément."

On se préoccupe également de l'effet que produira, à l'étranger, l'inauguration de la politique "résolument conservatrice" dont les conséquences seront peut-être de rendre aux espérances ultramontaines une énergie que les nations voisines comme l'Allemagne et surtout l'Italie s'appliquent à leur enlever. De même en Alsace, où le sentiment républicain est très vif, on redoute la désaffection des populations, et la perte insensible de l'esprit de retour à la mère-patrie.

Tels sont en résumé les points de vue principaux que l'événement soulève.

Maintenant quelques faits.

M. de Kératry est nommé préfet du Rhône. A son entrée en fonctions, le nouvel administrateur de Lyon fera une déclaration publique en faveur de la forme républicaine, et il dira "que le nouveau gouvernement n'a voulu frapper que le radicalisme, et ne songe nullement à une restauration monarchique." Ceci confirme ce que je vous disais plus haut, de l'embarras où l'on est, pour le moment, de faire autre chose que "la République sans les républicains." M. de Kératry, de qui je tiens ce détail, relatif à sa conduite personnelle, m'affirme également que les intentions du gouvernement sont très rassurantes, et qu'on n'ira pas assez loin dans la réaction pour exaspérer les populations. l'on accepte l'augure.

La gauche et le centre gauche songent à se fondre l'un dans l'autre et à ne plus faire qu'un seul groupe, sous la présidence de M. Grévy. Quant aux radicaux, dans les fractions dont je vous parle, l'irritation contre eux est très vive et on leur rend hautement responsables de la chute du gouvernement. Hier, un député de l'extrême gauche est venu trouver M. Grévy et lui a dit : "En présence des dangers qui menacent le pays, et vu la gravité des circonstances, il est indispensable que les trois groupes des gauches se concertent, afin d'adopter collectivement un manifeste au pays. Voulez-vous assister à une délibération avec M. Gambetta? — Je ne délibère pas avec ce monsieur-là, a répondu M. Grévy." — Je vous garantis le mot, sans l'apprécier.

SPECTACLES, &c.

Le Grand Musée d'Anatomie

Au No 60 de rue St-Charles.

Est ouvert tous les jours, pour les messieurs seulement. [illegible] Nouvelle-Orléans. [illegible]

Bureaux de l'Union Française

Nouvelle-Orléans, 1er Juin 1873.

A Messieurs les Membres de l'Union Française.

Messieurs et chers compatriotes,

Le Conseil de Direction a l'honneur de porter à votre connaissance le présent rapport, pour le semestre du 1er décembre 1872 au 31 mai 1873.

Pendant cette période, le nombre de Français qui se sont adressés à la Société pour être aidés dans la recherche de travail, s'est élevé à 4[illegible], soit :

Hommes........................ 377
Femmes........................ 4[illegible]

Le Bureau a fait d'actives démarches en faveur de chacune des personnes et a réussi à en placer [illegible], soit :

Hommes........................ 1[illegible]
Femmes........................ [illegible]

Il a délivré 120 Bons de logement et 2[illegible] Bons de repas.

20 personnes ont reçu des secours médicaux et des médicaments, par les soins de la Société.

Conformément à notre Charte, les secours en espèces n'ont été distribués que dans des cas d'urgence. Ces secours ont nécessité l'emploi d'une somme d'environ $60, dont la majeure partie a été affectée à l'acquisition d'outils ou d'ustensiles de travail.

Le cours d'anglais GRATUIT est suivi avec assiduité par 10 élèves de tout âge. Fait au point de vue pratique, il rend des services réels à une classe fort intéressante de nos compatriotes, celles des nouveaux arrivés.

Il nous est impossible d'énumérer nombre des services rendus par le Bureau, qui échappent à toutes espèces de classifications : renseignements, demandes, conseils aux baleaux et chemins de fer, correspondances, etc.

Messieurs et chers compatriotes, en vous présentant cet exposé sommaire et des résultats qui parlent par eux-mêmes, permettez-nous de faire appel aux sentiments de patriotisme et de générosité qui, de tout temps, ont été l'une des qualités dominantes de la race française.

Notre Société a pour but la bienfaisance pure, l'assistance à tous ceux qui ont besoin d'un appui matériel et moral. Comptant à peine six mois d'existence, l'UNION FRANÇAISE a rendu déjà des services réels et nombreux. Que ne ferait-elle pas si, au lieu de ressources limitées dont elle dispose, elle avait entre les mains un actif plus important. Les misères qui viennent à nous chaque jour, et celles qui se cachent et auxquelles il faudrait aller, ne peuvent, dans l'état actuel de notre caisse, être soulagées comme elles mériteraient de l'être.

Aidez-nous donc à élargir notre cercle et à augmenter le nombre de nos membres et le chiffre de nos recettes, faites en faveur de notre œuvre une active propagande. Que les indifférents secouent leur égoïsme! que leur pensée aille à ceux qui souffrent, et que bientôt, pour l'honneur de notre population, il ne soit pas un Français qui refuse à ses compatriotes dans le malheur les cinquante cents par mois que l'Union Française demande à chacun de ses membres.

Recevez, messieurs et chers compatriotes, l'assurance de nos sentiments fraternels et dévoués.

Pour le Conseil de direction et par son ordre :

Le Vice-Président,
H. SALOMON.

Le Secrétaire adjoint,
A. DE MONTLUZIN.

Le Trésorier,
J. B. SÉGUIN.

5 juin

Louisiana State University,

A BATON-ROUGE, LOUISIANE.

ORGANISATION MILITAIRE.

La 13e session commencera le premier LUNDI d'octobre prochain, et se terminera le dernier MERCREDI de juin 1874.

Le corps enseignant se compose de professeurs éminents pour toutes les branches de la littérature et des sciences. Les études se composent d'un Cours préparatoire et d'un Cours académique, de la littérature, le commerce, les langues anciennes et modernes, les mathématiques et leur application, la physique, la chimie, le dessin, la géologie, la minéralogie, la botanique, la philosophie, l'histoire, la tenue des livres, la tactique militaire (infanterie et artillerie).

L'Université possède une Bibliothèque de 11,000 volumes, un Cabinet de physique et de chimie, des modèles de machines, des instruments pour relever des plans, des mappes, des cartes, globes, musées, peintures, gravures, photographies, etc.

L'étude de la topographie, de la géologie et de la botanique de la Louisiane, est confiée à des professeurs de l'Université qui s'y consacrent depuis quatre ans, ce qui offre aux élèves d'inappréciables avantages.

L'organisation de l'Université est toute militaire, et la discipline y est stricte sans être trop sévère. Le collège possède des équipements pour l'armement complet de 100 élèves, plus quatre pièces d'artillerie. Exercices militaires tous les jours.

L'uniforme : Pantalon gris, tunique de même couleur, et képi bleu foncé.

Les élèves logent et prennent leurs repas dans les bâtiments de l'Université.

Le service médical est confié à un médecin expérimenté.

L'Université est située dans un quartier salubre de Baton-Rouge.

Pour être admis au Cours préparatoire, il faut avoir plus de 14 ans et savoir les éléments de l'arithmétique, de la grammaire anglaise et de la géographie.

Pour être admis au Cours académique, il faut, en outre, avoir une certaine connaissance de l'algèbre, de la géométrie, de la trigonométrie, de la grammaire latine, pouvoir traduire les Commentaires de César, Virgile, Cicéron, un peu de grec, ou, à défaut de grec, avoir une certaine connaissance du français.

On reçoit des élèves des autres Etats, et de préférence à l'ouverture des Cours.

Les neuf mois de session coûtent :

Enseignement, bibliothèque, médecin	$100 00
Pension et domestiques	[illegible]
Blanchissage	[illegible]
Chauffage et éclairage	[illegible]
Livres, papier, etc.	[illegible]
Meubles	[illegible]
Dépenses éventuelles	[illegible]
Trois uniformes	[illegible]
Dépôt	[illegible]
Dépense totale	$[illegible]

D. F. BOYD, Surintendant.

29 mai—6m

NOUS DESIRONS QUE CHACUN se rende au Temple de Musique de BLACKMAR, No 221 de la rue du Canal et s'assure qu'ayant le plus grand magasin de PIANOS de la Nouvelle-Orléans, il a les facilités de vendre à des prix [illegible] BLACKMAR vend les meilleurs pianos à des conditions plus avantageuses et à plus bas prix qu'aucune autre maison. 12nov—6m

AVIS AUX EXPÉDITEURS.

AUCUN RETARD QUELCONQUE A CAUSE DES GLACES ET DES BASSES EAUX

Arrivée à tous les Points de l'Ouest via Cairo.

Connaissement pour tous les points, aux bureaux du

Chemin de Fer Central de l'Illinois, No. 26 de la rue Carondelet.

JAMES T. TUCKER, Agent Général.

11 février

J. B. CAMORS & CO.,

MARCHANDS DE FARINE

—ET—

Négociants Commissionnaires,

61......RUE TCHOUPITOULAS......61

NOUVELLE-ORLÉANS.

20 juin—1an

JULIUS LOEFFLER,

43......RUE ROYALE......43

POSEUR et Marchand d'Installations de Gaz. Il a constamment en main un stock complet d'installation, de globes, etc.

Il se charge de rebronzer et redorer les structures et les installations de toute espèce.

Son travail est garanti. 20fév—1an

Compagnie des moulins à coton de Gullett.

Fabrique à Amite, Louisiane.

NOUVEAUX MOULINS à coton de Gullett, pour travail léger.

Presses à coton. 2 mois, de Gullett.

Moulins à coton de tout genre réparés à la Fabrique.

Des doubles de toutes les parties du moulin peuvent être expédiés, sans que l'on soit obligé d'envoyer le moulin lui-même à la manufacture.

Tous les moulins sont soumis à une épreuve avant d'être expédiés.

La Compagnie étant maintenant établie sur des bases solides, et possédant d'amples ressources, nous pouvons solliciter des ordres.

ERNEST & CO, agents généraux, No 158, rue de la Commune,
27avril—4m Nlle-Orléans, Louisiane

JOS. BRANDNER.

MARCHAND-TAILLEUR,

34, Rue Bourbon, entre Bienville et Douane. 16mars—1an

Aux Mères de Famille.

MICHON & SCHWEITZER,

No. 166, Rue Royale.

Ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent de recevoir de Paris un grand assortiment d'objets pour

PREMIÈRES COMMUNIONS,

—Savoir—

CIERGES fleuronnés et unis,
CHAPELETS blancs, en argent, argentés,
PAROISSIENS, couvertures en ivoire, nacre, velours et moire, supérieurement reliés,
NŒUDS pour Cierges et bras,

Couronnes de Fleurs Artificielles en tous genres,

GANTS blancs de toute espèce,
VOILES blancs,
CRAVATES blanches de toute qualité

—Aussi—

Un grand assortiment d'objets de piété trop longs à énumérer. Tous ces articles seront vendus aux plus bas prix, veuillez donc visiter leur stock dans le plus bref délai.

GR[illegible] IMAGES [illegible]
MÉDAILLES de NOTRE-DAME de LOURDES.

Nous avons établi une manufacture de Chinois [illegible] [illegible]

ALBIN [illegible] WILLIAM [illegible] CHARLES T. DUGAZON. PIERRE CRABITES. [illegible]

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

Wines, Brandies, Sardines, &c.,

[illegible] SOUTH WILLIAM ST., NEW YORK. [illegible] ST. LOUIS ST., NEW ORLEANS.

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE

MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES

—ET—

IMPORTATEURS,

Nos. [illegible] RUE BIENVILLE,

SEULS AGENTS DE

CHAS. FARRE, REIMS; VINS DE CHAMPAGNE SILLERY ET CABINET.
J. B CLERC & CO.—BORDEAUX; Grands Vins CHATEAU PAPE CLEMENT.
A. DELAUNE & FILS—BORDEAUX; Grands Vins Rouges du Médoc et Château [illegible]

COGNAC.

CHAMPAGNE VINEYARD PROPRIETORS COMPANY—Cognac.
[illegible]

GENIÈVRE.

Imperial Eagle—J. A. J. NOLET Schiedam.
La Cloche—VAN DER BERG & CO.
Porto et Sherry de PAUL EMILE THOMAS & R. REIS.
[illegible]

AUGUSTE COUTURIE,

30......Rue de la Vieille-Levée......30

Seul Agent pour la vente des

Champagne Chs. Heidsieck & Co.,
Cognac d'Eug. Grégoire & Co.,
Genièvre de Hoffman & Co., Double Ancre.

—Offre à vendre—

Cognac J. & F. Martell de 1870, 1863, 1868, 1865, 1858 et S. O. P.

Vins Rouges de Lucon, St-Vivier et St-[illegible] 1er août—1an

CAFÉ DE LA ROTONDE

DE

L'HOTEL ST-LOUIS.

CONSOMMATIONS à 10 cents le verre.—Liqueurs de première qualité et dîners tous les jours. 10 déc—1an

SOR QUARTAUX. OSCAR BOIS

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS

ET

toutes sortes de produits de l'Ouest.

Aux Magasins bleus.

Coin Vieille Levée et Bienville,

27 juil—1an Nlle-Orléans.

Cigares de la Havane et du Pays,

CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS.

ET un assortiment complet de TABACS à chiquer et à fumer—à vendre à bas prix, par

ED. L. ZELL & CO.,

Coin des rues Canal et Carondelet, 15 dec—1an Nlle-Orléans, Lne.

PIERRE DUPORT,

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,

A l'honneur d'informer le public que depuis le 1er mars 1873 il a transféré son établissement au No 32 de la rue St. Louis au No [illegible] rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Il se charge des enterrements de toute classe. On trouve chez lui, à toute heure du jour et de la nuit, des voitures pour mariages, soirées, bals, etc. [illegible]

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLEANS :

No 182 Rue du Canal,

ENCOGNURE DRYADES,

HEURES DE BANQUE :

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.

L'intérêt alloué est de [illegible] pour Cent. C. D. STURDEVANT, A. PAILLET, Caissier. Assist. Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. [illegible]

CASSIDY & MILLER,

Voiliers, Agents de Fabricants de Bache Cousue,

MARCHANDS DE

Cordages Manille et Goudronnés. On trouvera constamment chez eux des tentes, des prélarts, des [illegible] etc.

No 107 de la rue Poydras. 25 avril—1an Nouvelle-Orléans

Glace. Glace.

Compagnie de Fabrique de Glace de la Louisiane,

Bureaux, No 60 de la Rue du Canal, Nouvelle-Orléans, Lne.

VENTE EN GROS ET EN DETAIL.

LES ordres seront promptement exécutés.

L'expédition pour les villes d'eau et la campagne est l'objet d'une attention spéciale. S'adresser à L. POCHELU, Bureau No 60, au bureau de Poste de la Nouvelle-Orléans. 27 mai—1an

VINGT-QUATRIÈME ÉTAT ANNUEL

—DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant.

24 Mai 1873.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1873 :—

Primes d'incendie	$[illegible]
Primes de mer	[illegible]
Primes des rivières	[illegible]
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées	$[illegible]
Pertes payées :	
Sur risques d'incendie	[illegible]
Sur risques de mer	[illegible]
Sur risques de rivières	[illegible]
Taxes, escomptes au lieu de participation, timbres, dépenses, escompte, etc.	[illegible]
Laissant un bénéfice net de	[illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit :	
Billets à recevoir	[illegible]
Prêts sur bons et hypothèque	[illegible]
Prêts garantis par actions payables sur demande	[illegible]
En caisse	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Bons de la ville, actions de banques et autres	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Réservé pour pertes non réglées et pour taxes	[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. HOGDEN, secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce [illegible] 1873.

W. L. EVANS, Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, qu'un DIVIDENDE de TRENTE-TROIS ET UN TIERS pour cent sera payé COMPTANT, à dater du 16 juin, prochain, aux personnes qui se sont assurés par cette Compagnie et ont droit de recevoir le dit dividende.

—DIRECTEURS—

AVRIL 1873 :

Thos. A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	P. H. Foley,
A. G. Ober,	Adam Thomson,
B. H. Summers,	Henry Abraham,
P. N. Strong,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
Jno. M. Sandidge,	Simon Hernsheim,
Simon Forchemer,	Jas. S. Wells,
R. B. Post,	R. T. Turian,
Edward Flisbury,	Jno. S. King,
Chas. E. Slayback,	Frederick Camerden,
David Wallace,	J. L. Harris.

27 mai—6m

CAZAUX & VERGNOLE,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES

En Vins, Cognacs et Cordiaux,

73......VIEILLE-LEVÉE......73

NOUVELLE-ORLÉANS.

2 mai—1an

MARCHAND-TAILLEUR.

PAUL BOISSONNEAU,

(Successeur de Paul Pecquier)

146......Rue du Canal......146

DRAPS ANGLAIS ET FRANÇAIS et autres articles provenant directement des meilleures fabriques. Coupe élégante et supériorité de tous à la dernière mode. 15avril—6m

E. H. REYNES & BRO.,

[illegible] Banque [illegible]

CHANGE sur Paris et Londres, Change à vue sur New York, San Francisco, St. Louis et Cincinnati. [illegible] New York et San Francisco. [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de E. P. DE LA FERRIERE vs. E. L. R. ROBERT.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No [illegible]—En vertu d'un ordre de licitation [illegible] Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai le MERCREDI, [illegible] juillet 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue [illegible], entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication les propriétés décrites [illegible]

[illegible] Trois terrains situés dans le [illegible] district de cette ville, désignés sous les Nos [illegible] dans l'îlet borné par les rues [illegible]

Les dits trois terrains mesurent ensemble : Les numéros Trois et Quatre, ensemble, chacun [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

[illegible]

2° Un terrain situé derrière cette ville, dans le [illegible]

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Les dites propriétés appartenant au défendeur [illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

14 juin—27

VINCENT BATTOLARA vs ALBERT [illegible]

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] je vendrai le MERCREDI, vingt-cinq juin 1873, à [illegible] dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication [illegible] coin des rues Rampart et Commune [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

31 juin—28 juin

Kollam Fitz & Co. vs. Julius Jahly. Joshua Jones & Co. vs. Julius Jahle.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—Nos [illegible]—En vertu de deux writs de fieri facias [illegible] je vendrai le SAMEDI, [illegible] juin 1873, à [illegible] heures [illegible]

Un lot de meubles et d'effets suivant inventaire [illegible]

Saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

juin3—27

SWARBRICK & Co. vs. W. H. BAKEMORE.

QUATRIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans.—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] je vendrai le SAMEDI [illegible] à midi [illegible] coin des rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication [illegible]

Une petite montre d'or pour dame, deux bagues d'or [illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

14 juin—[illegible]

CONCERT-TOMBOLA

POUR

L'établissement d'une Bibliothèque

Certificat d'un Tirage Complet.

$500,000 EN BANQUE POUR PAYER LES LOTS GAGNANTS.

Paiement en Plein de 10,000 Lots.

$100,000 POUR DIX PIASTRES SEULEMENT.

UN nombre suffisant des lots billets du Troisième Grand Concert-Tombola [illegible]

— LISTE DES LOTS —

Un gros lot de	$100,000
Un gros lot de	[illegible]
[illegible]	[illegible]

Total, 10,000 lots, tous payés en comptant $500,000

[illegible] "Farmers and Drovers' Bank" de Louisville [illegible]

Bureaux de la banque des "Farmers and Drovers,"

Louisville, Ky., 7 avril 1873.

Je certifie qu'il y a, à la banque des "Farmers' and Drovers," [illegible] Troisième Grand Concert-Tombola [illegible] Bibliothèque publique du Kentucky, cinq cent mille piastres [illegible]

R. S. VEECH, caissier.

Le porteur du billet qui gagnera le gros lot [illegible]

[illegible]

THOS. E. BRAMLETTE,

Agent de la Bibliothèque publique du Kentucky, Louisville, Ky.

LE MEURTRE AU PREMIER DEGRÉ est [illegible]

[illegible] EFFERVESCENT DE TARRANT [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & [illegible]

Marchandises Sèches.

PAR VINCENT & C[illegible] coin de la Douane—[illegible] Les MARDIS et les JEUDIS, [illegible] Les SAMEDIS, Linge, Chapeaux et Lingerie.

12 juin—1m

[illegible]

Une agréable Résidence chalet (cottage), —Et— Neuf Terrains, à l'angle des rues St. Antoine et Roman—[illegible]

Vente à l'encan, à longs termes.

PAR NASH & HODGSON.—W. I. Hodgson, encanteur.—Bureau No [illegible] de la rue Carondelet.—SAMEDI, [illegible] juin 1873, à midi, à la Bourse d'Encan [illegible], il sera vendu, à l'enchère publique—

NEUF TERRAINS DE PRIX—avec les améliorations—situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Annette, St. Antoine, Roman et [illegible]

UN COTTAGE EN BOIS sur piliers, et [illegible]

Conditions—Un quart comptant; le reste à 1, 2 et 3 ans [illegible]

[illegible]

Estate of Manuel Rigueime.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE.—New Orleans, May 27th, 1873.—This is to give notice that a Warrant in Bankruptcy has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the Estate of Manuel Rigueime, individually and as member of M. Rigueime & Co. of New Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged a Bankrupt, upon his own petition : That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to said Bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law : That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and choose one or more Assignees of his estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the Seventh day of July A. D. 1873 at 12 o'clock, M., at No. 41 Exchange Place, New Orleans, before D. Augustin, Register.

S. B. PACKARD, United States Marshal.

May 27—July 7

ESTATE OF HUDSON MAURY Jos.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE.—New Orleans, June 6th 1873. This is to give notice that a warrant in bankruptcy has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of HUDSON MAURY Jos individually as partner of Kloppenburg & Maury and of Hudson Maury Jor. & Co., of New Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged a Bankrupt, upon his own petition : That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to said Bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law : That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and choose one or more Assignees of his estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the 17th day of July, A. D. 1873 at 12 o'clock, A. M., at No 41, Exchange Place, New Orleans, before D. Augustin, Register.

S. B. PACKARD, United States Marshal.

10 juin—10 juin, 17 juil

Estate of Chas. H. Sherronne.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE.—New Orleans, May 16th, 1873.—This is to give notice that a WARRANT IN BANKRUPTCY has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of Chas. Sherronne, of New Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged a Bankrupt, upon his own petition : That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to said Bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law : That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and choose one or more Assignees of his estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the 16th day of June, A. D., 1873, at 12 o'clock, M., at No. 41 Exchange Place, New Orleans, before D. Augustin, Register.

S. B. PACKARD, United States Marshal.

16 May and June 16

Estate of Francis G. Minor.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE.—New Orleans, May 16th, 1873.—This is to give notice that a WARRANT IN BANKRUPTCY has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of Francis G. Minor, of New Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged a Bankrupt, upon his own petition : That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to said Bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law : That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and choose one or more Assignees of his estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the 16th day of June, 1873, at 12 o'clock, A. M., at No 41 Exchange Place, New Orleans, before D. Augustin, Register.

S. B. PACKARD, United States Marshal.

16th—June16th

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE

(approuvée des médecins)

LAURENT LACASSAGNE,

(AGENT.)

A vendre chez :

QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille Levée.

CAZAUX & VERGNOLE, No 73 rue de la Vieille-Levée, et

VINCENT BATTOLARA, No 18 rue Dumaine.

22 oct—1an 29pe

DENTISTES.

Grande amélioration dans l'art du Dentiste. Un rateller de DENTS à la machoire supérieure ou inférieure sur une nouvelle base pour [illegible]

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN-DENTISTE,

No. 1, rue Rampart, Encoignure Canal,

Pose des DENTS artificielles sur une nouvelle base qui ressemble plus aux gencives, est plus saine, et meilleure, et n'occasionne pas d'odeur désagréable. Il exécute toutes les opérations dans l'art du Dentiste d'après les principes les plus perfectionnés, et aux conditions les plus libérales.

Extraction de dents avec le chloroforme. Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.

Venez voir la nouvelle base. 13mars

66 - - Rue Bienville - - 66

Encoignure Royale.

Le Dr. L. DUPERRON, Dentiste, a son Cabinet ouvert de 8 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir. Il donne des consultations et fait toutes sortes d'opérations dentaires. Il pose des dentiers par des procédés [illegible] qu'après quelques jours [illegible] plus du changement [illegible]

Révolution! Révolution!

LES DENTS!

$30......les Dentiers...... $

—Prix assuré de—

LE DR. GEO. F. MALONEY, No 160 de la rue du Canal, près la rue Baronne.

[illegible] pose des Rateliers à $30, avec ou sans l'extraction des racines. Il a réduit ses prix à la Porte d'Etat. Il refait les vieux dentiers et garantit son travail. Les prix sont plus modérés que partout ailleurs. Extraction de dents sans douleur. 16fév—1an

MAISON D'ACCOUCHEMENTS.

152 rue des Remparts, entre St-Pierre et Orléans.

MME H. BAUSSET, accoucheuse des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, et exerçant en Louisiane depuis 27 ans, informe respectueusement sa clientèle qu'elle vaccine régulièrement tous les jeudis à 11 heures.

Mme Bausset profite de cette circonstance pour annoncer au public en général et aux familles des campagnes en particulier, qu'elle vient de meubler et restaurer à neuf les appartements de son établissement situé sur l'un des points les mieux aérés et les plus sains de la ville, où elle reçoit ses pensionnaires pour accouchements et traitements des maladies de l'utérus.

Consultations régulières tous les jours de 10 h. du matin à 2 h. P. M. H. BAUSSET.

23mars—6m mar jeu dim

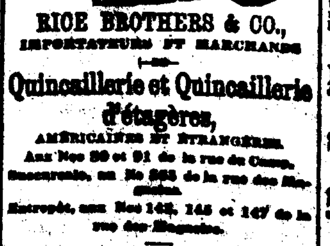

RICE BROTHERS & CO.,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS

—DE—

Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,

AMÉRICAINES ET ÉTRANGÈRES.

Aux Nos 89 et 91 de la rue du Camp.

Succursale, au No 265 de la rue des Magasins.

Entrepôt, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de tonneliers. MACHINES et outils de ferblantiers. ARTICLES CREUX, en fonte, en ferblanc et émaillés.

FOURNEAUX de cuisine et RECHAUDS. Toute espèce d'ARTICLES de MÉNAGE.

FABRICANTS DE

ARTICLES en ferblanc brillant et vernis du Japon.

FOURNEAUX Boston, Savis, de Winans, pour coke ou charbon.

FOURNEAU Charter Oak de cuisine, comme depuis dix-huit ans, comme le seul fourneau parfait.

Chaque fourneau Charter Oak est garanti.

Demandez la liste des prix et les catalogues qui donnent une description des articles.

4 oct—3 mois—

Aux Contribuables.

JOHN T. DUFOUR,

[illegible]......PASSAGE DE LA BOURSE......[illegible]

Entre Bienville et Douane.

SE charge du règlement des Taxes de Ville et d'Etat, arriérées ou non; de la réduction de l'estimation, dans les cas où les estimateurs ont exagéré la valeur des propriétés imposables; de la libération des biens sur les listes, etc. [illegible] [illegible]

E. DUCHAMPS,

No. 96, de la rue St-Louis, Nlle-Orléans.

—Importateur de—

EAUX-DE-VIE et VINS français.
CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSCH, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, FRUITS AU JUS.
LIQUEURS DU PAYS, &c.

Seul agent, aux Etats-Unis, pour la vente du CÉLÈBRE AMER DES PYRÉNÉES.

8 janv—1an 29

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. SPEIR.

POUR CAUSE DE DÉPART.

Piano à queue de Steinway & Sons; meubles de salon, salle à manger, chambre à coucher et cuisine.

PAR DAVID LAMBERT, Encanteur, No [illegible] de la rue [illegible]—MARDI, 17 juin, à 10 heures et demie, il sera vendu, pour cause de départ, à la résidence du docteur Rylands, No [illegible] de la rue Enghien, entre les rues Chartres et Grande Hommes.

Beaux meubles de salon, salle à manger, bois de rose [illegible]

—Egalement—

Un piano à queue de Steinway & Sons, en parfait état et [illegible]

—Egalement—

1 buggy et harnais et 1 selle.

Conditions—comptant. 14 juin

PAR E. ROGERS & CO.

VENTE SANS RÉSERVE.

450 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

450 douzaines Souliers de Philadelphie.

PAR E. ROGERS & CO—Hy. Sawyer, Encanteur.—SAMEDI, le 14 juin, à 10 heures du matin, il sera vendu, à leur salle d'encan, Nos [illegible] rue [illegible]

450 caisses Bottes, Souliers et Brodequins. Comprenant un bel assortiment, et qui sera vendu sans réserve pour clore des consignations.

Conditions à la vente. 12 juin

PAR O. VALETON

Cuillers en plaqué double, Couteaux à manche d'ivoire,

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, encanteur.—SAMEDI, 14 juin, à 11 heures du matin, il sera vendu, au Nos 25 et 27, rue des Magasins—

150 jeux de cuillers en plaqué double, de table, à dessert et à café; 40 jeux de cuillers à sucre, à beurre et à soupe; 25 douzaines couteaux à dessert.—Aussi, un superbe side-board en chêne.

13 juin—

PAR G. DE FERIET & CO.

Cottage (chalet) de prix et à étage, dans la rue Constantinople, entre les rues Prytania et Perrier.

PAR G. DE FERIET & CO.—John G. Monroe, encanteur—Bureau et salle de vente, No. 23 rue Royale.—SAMEDI, 14 juin 1873, à midi, à la Bourse d'Encan St-Louis, il sera vendu, à l'enchère publique—

Un terrain situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Constantinople, Prytania, General Taylor et Perrier. Le dit terrain est désigné par le No 3; il a 33 pieds 5 pouces en terre de face à la rue Constantinople, sur 90 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Ensemble, le très joli cottage (chalet) en bois et à étage, qui est dessus et a, au rez-de-chaussée, un grand corridor et 3 pièces; en dessus, 2 chambres à coucher, corridor et balcon sur la façade, dans l'aile, 2 chambres au rez-de-chaussée et 2 chambres au dessus, [illegible]

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets portant intérêt à raison de huit pour cent l'an du jour de la vente à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur. En cas de procès, cinq pour cent (honoraires d'avocat) et toutes les autres clauses pénales habituelles.

L'acte de vente pardevant C. V. Foulon, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11juin—

PAR CHARLES E. FORTIER.

Propriétés de prix dans la rue Rochebiave.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur, bureau No 82 du Passage de la Bourse.—SAMEDI, 14 juin 1873, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Louis dans la rue St-Louis, entre les rues Royale et Chartres—

Deux terrains situés dans l'îlet compris entre les rues Rochebiave, Kerlerec, Columbus et Tonti. Les dits terrains sont désignés par les Nos 4 et [illegible]; ils ont 31 pieds 7 pouces de face à la rue Rochebiave, 32 pieds sur la ligne du fond, 99 pieds le pouces de profondeur du côté de la rue Columbus et 97 pieds du côté de la rue Kerlerec.

Conditions.—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans, en billets garantis par hypothèque, avec 8 pour cent d'intérêt, 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès, et toutes les clauses pénales habituelles. 13 juin—27

Propriétés dans la rue de l'Hôpital, entre les rues Prieur et Johnson.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur—Bureau No 82 du Passage de la Bourse.—SAMEDI, 14 juin 1873, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'Encan St-Louis, dans la rue St-Louis, entre les rues Royale et Chartres—

DEUX TERRAINS situés dans l'îlet compris entre les rues Hopital, Prieur, Johnson et Ursulines. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1 et 2; ils ont chacun 31 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue de l'Hôpital, 7 pieds 4 pouces 5 lignes sur la ligne du fond, 121 pieds de profondeur du côté qui se rapproche le plus de la rue Johnson et 127 pieds du côté qui se rapproche le plus de la rue Prieur.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans, en billets garantis par hypothèque, portant huit pour cent d'intérêt et toutes les clauses pénales habituelles. L'acquéreur devra payer les taxes de 1873.

5juin—10,11,12,13,14.

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

(BREVETÉ S. G. D. G.)

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demand qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pay

16fév—1an

Fonderies Machines, &c.

FONDERIE SHAKESPEARE,

RUE GIROD,

Entre les rues Baronne et Dryades, Nlle-Orléans.

JOS. A. SHAKESPEARE, A. SMITH, S. SWOOP,
SHAKESPEARE, SMITH & CO.,

—Successeurs de—

GEDDES, SHAKESPEARE & CO.,

FONDEURS de fer et de cuivre, Fabricants de toute espèce de Machines à vapeur, Moulins à sucre, Machines à centrifuge, Moulins à scie, Machines de dessèchement, Moulins à coton, Grilles, Devantures de magasins, Colonnes, Verandas et Poids de [illegible]. [illegible]

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Erato et Poeyfarre, (ci-devant rue de la Vieille-Levée.)

W. J. J. ARMSTRONG......Directeur,

—Fabricant de—

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A DESSÉCHER, MOULINS A SCIE, Etc.

Bouilloires de toute espèce, Colonnes et Façades de bâtisses, en fer. Bâtons de grilles et toute espèce de [illegible]. [illegible]

FONDERIE DE LEEDS.

ETABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à bois, des Presses à coton, des Vis de Nevell, des Bouches à [illegible], des Grilles; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitation, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour la [illegible].

[illegible] LEEDS & CO.

Sucres, Mélasses et Sirops.

SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains, coupés, Sucres en morceaux et Sucres en [illegible].

A. THOMSON & CO., No 45 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" article supérieur et pur de la Louisiane, provenant de la Raffinerie Crescent City. A. THOMSON & CO., No 45 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS—provenant de la Raffinerie Crescent City, marques "Orléans Louisiane," "[illegible]" "Fulton."

A. THOMPSON & CO., No 45 de la rue Tchoupitoulas.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de Mélasse d'habitation, en barils, demi-barils et barils.

A. THOMSON & CO., No 45 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE CLARIFIÉ—de différentes qualités blanc et jaune, en boucauts et barils.

A. THOMSON & CO., No 45 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de Sucre d'habitation en boucauts et barils.

A. THOMSON & CO., No 45 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES ÉTRANGERS—de Cuba, de Demerara et de Porto-Rico, en boucauts et en caisses.

A. THOMSON & CO., No 45 de la rue Tchoupitoulas.

5 août—1an

DOOLEY'S YEAST POWDER. BEST. IT SOLD BY GROCERS

CETTE poudre remplace toutes les autres préparations pour produire des BISCUITS, des ROLLS, DU PAIN, gâteaux de buckwheat et autres, égrenés et sucrés. Elle est parfaitement pure et on peut toujours s'en servir. C'est la seule la MEILLEUR MARCHÉ du monde; ELLE SE CONSERVE pendant des années sous toutes les latitudes, et sur mer comme sur terre. Cette poudre est d'un excellent usage pour les chefs de familles, les mineurs, les marins, les émigrants, etc. C'est en un mot la meilleure POUDRE-LEVAIN pour la cuisine, le ménage, etc.

A vendre par tous les grocers et les marchands.

Manufacturée par DOOLEY & BROTHER, 69, New Street, New-York.

A vendre par tous les grocers en gros, en général, à la Nlle-Orléans.

[illegible] T. WHITE & CO., Agents généraux, 73 Gravier.

[illegible]

CONFISERIE

ADOLPHE LEMANNE,

207......Chartres Street......207

Entre Dumaine et Ste. Anne.

3 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1873.

SPÉCIALITÉS pour Noces, Cadeaux, Sirops et Pyramides pour [illegible]. Bonbons fins assortis, Fruits du pays cristallisés, Dragées, Sacs et Cornets pour baptêmes. Se charge de toutes les commandes aux prix les plus modérés. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT.

2 belles propriétés de campagne, rue des Grands Hommes, près du Couvent des Ursulines.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure [illegible] de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 14 juin 1873, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Bienville—

JOLIES RÉSIDENCES de campagne, rue des Grands Hommes, à côté de celle de M. Cucullu, comprenant deux belles bâtisses [illegible] deux grandes maisons [illegible] Pour les dimensions se référer aux plans déposés à la Bourse.

Conditions—Un quart comptant, la balance à 1, 2 et 3 ans, avec 8 pour 100 d'intérêt [illegible] hypothèque. 12 juin

Propriété de grande valeur,

RUE ST. LOUIS.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureaux, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 14 juin 1873, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—

Un lot de terre mesurant 31 pieds 4 pouces de face à la rue St. Louis, sur environ [illegible] pieds de profondeur, entre Royale et Bourbon. Ensemble, une grande maison en briques, à étage, connue comme Restaurant St Louis, [illegible]

Conditions—Un tiers comptant. L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $2,000 payable en janvier 1874, et le reste à 2 ans de crédit en billets portant 8% d'intérêt de date et hypothèque. Actes de vente pardevant Jos. Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes de 1873 et le déblaiement. La propriété devra être louée sous [illegible]

Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 36,198.

Vente péremptoire et sans réserve, pour satisfaire une créance hypothécaire et pour effectuer un partage entre les héritiers de feu Cyrille Labiche.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 14 juin 1873, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un jugement d'envoi en possession par l'honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 mai 1873, les propriétés suivantes, savoir—

Trois Terrains vacants rue Gravier.—Terrain de prix rue Dauphine, entre St. Louis et Conti.—Trois Propriétés rue Bourgogne, Nos. 264, 255 et 257.—Propriété rue Ste Anne, No. 291.—Propriété rue St. Philippe, entre Miro et Tonti.—Et trois autres propriétés rue Prieur, Nos. 154, 156 et 158.

—PREMIER DISTRICT.—

1° Trois lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Gravier, Perdido, Miro et Tonti, désignés par les Nos. 26, 25 et 27.—Les lots Nos 25 et 27 mesurent chacun 29 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur, et le lot No 26, 27 pieds 8 pouces 1 ligne de face à la rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur.

—SECOND DISTRICT—

2° Un lot de terre mesurant 27 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue Dauphine, sur environ 90 pieds de profondeur, entre les rues St. Louis et Conti. Ensemble avec toute les bâtisses et améliorations qui en dépendent. Loué $22 par mois.

3° Un lot de terre mesurant 32 pieds de face à la rue Bourgogne entre les rues St. Philippe et Dumaine, [illegible]

4° Un lot de terre mesurant 37 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de 120 pieds 11 pouces [illegible]

5° Un lot de terre mesurant 31 pieds de face à la rue Bourgogne, entre les rues Ursulines et Hôpital [illegible]

6° Un lot de terre situé au faubourg Tremé [illegible]

7° Un lot de terre situé dans le même faubourg, mesurant 47 pieds de face à la rue St. Philippe, sur une profondeur de 120 pieds, entre les rues Miro et Tonti. [illegible]

Trois lots de terre situés dans le même faubourg, désignés par les Nos 10, 11 et 12, dans l'îlet compris entre les rues Prieur, Johnson, Dumaine et St-Philippe, savoir :

8° Le lot No 10 mesure 21 pieds 2 pouces de face à la rue Prieur, [illegible]

9° Le lot No 11 mesure 21 pieds 7 lignes de face à la rue Prieur, [illegible]

10° Le lot No 12 mesure 21 pieds 2 pouces de face à la rue Prieur, [illegible]

Les lots conformément aux plans maintenant exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt [illegible]

Les actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes pour l'année 1873 [illegible]

F. S.—Les acquéreurs en quête de bonnes affaires sont invités à examiner ces propriétés qui sont très bien situées [illegible]

LOTERIES.

LOTERIE

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE

SUR LE

Plan de combinaisons.

TIRAGE TOUS LES JOURS.

GROS LOTS { [illegible]

PRIX DU BILLET :

$1 SEULEMENT

Partie de Billet en Proportion.

Plan de police :

Tirage tous les jours.

16déc—27

Consulat de France.

AVIS [illegible]—JUIN 1873.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès de l'une d'elles, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat :

B	L
Bataille, Clément	Lacroix, Théodore
Boyer (Mme Vve)	Loquet, Claude
Béroï, Pierre	Lobrot
Baud, Jean François	Lévy, Félix
C	M
Capdevielle, Philippe	Ménétré, Lodie
Clément, Jean Baptiste	Mouse, Louis et Emile (les frères)
Cousin, Sébastien	
Cadinot	Mignonne, Augustin et Frédéric (les frères)
Caux, François	
Cambray, E., avocat	Neel-Windschin
D	P
Dupin, Jacques et Pierre (les frères)	Potheau (Mlle)
Desmousseux, Le Fleury	Pomm, Julien
F	S
Fabry, née Baron (Mme Vve)	Saux, Bertrand
Feugerat, Auguste	Sorbon, Jean et Sue[illegible]
Federcut, André	
G	T
Grenier, François Henri	Trochet, Benoît
H	Turbaut, Adolphe
Heiron, Charles	W
Huguet, Joseph	Wahl Joseph
J	
Janvier, Pierre	

La Chancellerie du Consulat de France, rue St-Louis, No 21, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. [illegible]

CAZADE & CROOKS,

No 48 Beaver Street,

NEW-YORK.

Seuls agents, aux Etats-Unis, de MM. OTARD, DUPUY & CO., annoncent à leurs amis et au commerce qu'ils sont prêts à prendre des ordres pour les EAUX-DE-VIE OTARD, DUPUY & CO., pour les expéditions directes de COGNAC à la Nouvelle-Orléans, et qu'ils sont représentés, à la Nouvelle-Orléans, par

WASHINGTON MORGAN, [illegible]

L'Abeille [illegible]

BUREAUX [illegible]

SAMEDI [illegible]

FEU[illegible]

MARIA[illegible]

[illegible]